

La Lettre Municipale de Jouy-le-Potier



Avril 2025

Le MOT DU MAIRE

Le 5 avril Monsieur et Madame hiver partiront dans les flammes et celui-ci ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Malgré cette période la commune a continué d'avancer, les travaux d'extension du pôle santé sont terminés, ceux de l'enfouissement des réseaux aériens rue d'Ardon également.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approche de sa finalisation. Comme je vous l'ai déjà indiqué les différentes contraintes étatiques nous ont obligés à faire des choix qui bien sûr ne donneront pas satisfaction à tous. Chacun pensant bien sûr à soi même, alors que les élus se doivent de ne regarder que l'intérêt général. Le développement raisonné de notre village, qui tient à y rester, est réfléchi pour les 15 prochaines années. Ce document très important pour l'avenir de notre village, détermine les zones qui permettront des constructions. Mais également des espaces où la nature et l'environnement doivent être préservés voir développés, notamment afin d'en faire profiter tous les habitants afin de compenser la disparition dans les années 1970 de la quasi-totalité des chemins communaux. Les documents expliquant tout le PLUI sont à disposition de tous en Mairie et une enquête publique sera effectuée à l'automne.

Les contraintes financières nous obligent également à faire des choix dans nos budgets. L'augmentation des charges, dont certaines sont dues à l'Etat, la diminution des recettes, dont certaines sont également dues à l'Etat, font que pour la 1ère fois depuis plus de 25 ans nous avons été contraints d'augmenter nos taux d'imposition fonciers. Malgré les embûches en tout genre, malgré les difficultés, malgré les critiques, ou les propos mensongers, nous gardons le cap : l'intérêt général de toutes les Joviciennes et tous les Joviciens.

Monsieur Yves Hogrel un de mes prédécesseurs de 1983 à 1995 nous a quitté récemment. Je veux rendre hommage à ce Maire bâtisseur à qui nous devons de nombreuses réalisations et qui se plaisait à dire « Il fait bon vivre à Jouy le Potier ». Aux vues des atrocités drames ou malheur qui touchent bon nombre de personnes, gardons ces mots à l'esprit et appliquons nous un instant la citation bien connue « quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console ».

Ainsi, nous relativiserons un peu plus ce qui est vraiment important.

En ce début de printemps je formule le vœux sincère qu'il vous garde en bonne santé.

Bien à vous,

Gilles Billiot



**Venez brûler
Monsieur et Madame Hiver
et faire place au printemps**

**Rendez-vous au parking de l'école à 16h30
pour la distribution des confettis.**

**Départ du défilé 17h
avec le char décoré par les enfants de
la garderie accompagné par l'union musicale de
Marcilly en Villette.**

**Verre de l'amitié - 18h environ
Préau des champs Breton**



ALSH



Il y avait comme un air de Montagne au centre des Marcassins durant les vacances de Février. Sur ce temps d'accueil, l'équipe d'animation a pris la décision de séparer les maternelles et les primaires afin de proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge. Les enfants ont été ravis de cette organisation. Malgré la pluie, nous avons réussi à profiter du soleil le mardi et faire des glissades et des roulades sur les collines derrière le centre pour le plus grand plaisir de chacun.

Grâce aux maternelles, le mercredi, nous avons eu un goûter exquis puisqu'ils nous ont préparé des cookies.

Les primaires ont également passé un ou une après-midi (il paraît qu'on peut dire les 2) au gymnase et ils ont fait un troc patate dans Jouy le Potier à la rencontre des habitants. Merci à tous d'avoir joué le jeu, notamment au Kpiton, Carrefour Contact et L'écurie de PAQ, ce qui a permis aux enfants de ramener un super butin tout cela grâce à un troc de pomme de terre au départ.

Nous avons clôturé la semaine avec un grand jeu, un rallye avec des ateliers sur le thème de la montagne. Les équipes étaient mélangées maternelles, primaires pour un moment de partage tous ensemble et trouver le fameux trésor gourmand.



L'ORGUE JOVICIEN

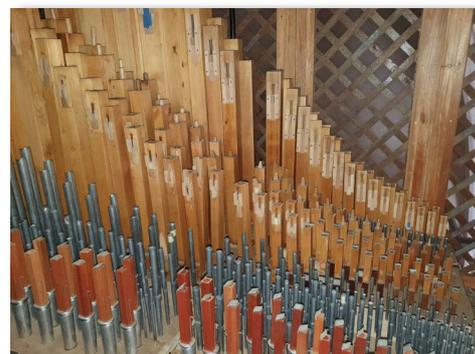
L'orgue Jovicien, avec ses tuyaux en bois qui font son originalité, est en phase préliminaire de réhabilitation. Il manque juste quelques milliers d'euros.

N'hésitez pas faites un don (permettant une défiscalisation).

Parlez en à vos amis, vos connaissances.

Faites une bonne action pour notre patrimoine communal,

Association : « Le bois de l'orgue Jovicien ».



CARTE D'ÉLECTEUR



Attention, afin de réajuster le nombre d'électeurs dans chaque bureau de vote, la répartition de la commune a été modifiée. Tous les électeurs situés en dehors du bourg voteront à la

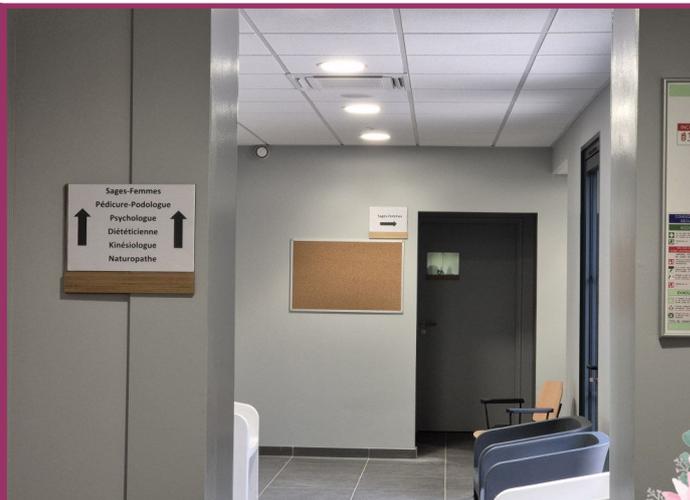
Mairie.

Pour le bourg rien ne change tous les électeurs situés au sud de la rue de Beaugency et de la Ferté votent à la salle communale de la rue de la cave. Ceux situés au nord des rues de Beaugency et la Ferté votent à la Mairie.

Si vous êtes concernés, vous recevrez prochainement en 2025 votre nouvelle carte d'électeur et vous devrez vérifier votre lieu de vote.

PÔLE SANTÉ

Après 8 mois de travaux notre nouveau pôle santé sera opérationnel au 1er avril. Ainsi, au 12 ZAC de la Poterie, plus de 25 professionnels de santé auxquels s'ajoutent nos 4 kinés et notre pharmacie, sont à votre service. Vous trouverez ci-joint la fiche qui vous permettra de les contacter rapidement car il est important de privilégier nos « locaux ». Les travaux du cabinet dentaire ont commencé, réalisation privée de la docteure chirurgienne dentiste Sophie Devinant, enfant du pays, ceux-ci devraient permettre une ouverture du cabinet au printemps 2026. Dorénavant un nouveau proverbe est né « à Jouy le Potier on a la santé ».



ENFOUISSEMENT DES FILS AÉRIENS



Après l'enfouissement en fin d'année 2024 rue de Cléry et celui de la rue d'Ardon au 1er trimestre 2025, ce sera à partir d'avril l'enfouissement des réseaux aériens rue d'Orléans.

Les fils et poteaux disgracieux gâchant la vue des riverains vont bientôt disparaître et l'éclairage public y sera installé comme dans tout le bourg.

Aussi après plus de 10 ans de travaux l'ensemble des fils et poteaux « moches » auront disparus sur l'ensemble du bourg.

Aujourd'hui plus personne ne se souvient des nombreux fils et poteaux qui jalonnaient nos rues, mais chacun s'accorde pour plébisciter notre cadre de vie.





QUELQUES DATES À RETENIR



BALAYAGE DES CANIVEAUX

le mardi 15 avril 2024

Merci de les laisser libres.

SAMEDI 24 MAI



10h visite au sol des installations et forage d'eau potable (château d'eau).

11h visite de la station d'épuration route de Beaugency

Inscrivez vous en Mairie avant le 30 avril.

RENCONTRES JOVICIENNES

SAMEDI 17 MAI

Prévoyez votre samedi !

Les bulletins d'inscriptions vous parviendront prochainement par le biais de l'école pour les enfants du CP au CM2.



Gendarmerie nationale **PERMANENCE GENDARMERIE**

Mercredi 30 Avril
de 9h à 11h
Salle du Conseil de la Mairie

La brigade de la Ferté Saint Aubin vient à votre rencontre pour toutes demandes de renseignements, plaintes ...

CÉRÉMONIE DU 8 MAI
RENDEZ-VOUS
À 9H45
AU MONUMENT AUX MORTS

JOUY LE POTIER - 45
15^{ème} MARCHÉ DE POTIERS

ANIMATIONS **ATELIER ENFANTS**

VENEZ VOTER POUR LE PLUS BEAU STAND !
UNE POTERIE D'UNE VALEUR DE 150 € A GAGNER

14 & 15 JUIN 2025

Place de l'Eglise
Entrée gratuite
de 10 h à 19 h

www.lespiedsdargile.org



Dimanche 22 juin 2025
journée nationale du don d'organe

PARLEZ EN À VOS PROCHES





C'EST LE PRINTEMPS ! 



Taille de haie et élagage

Les haies doivent être taillées à l'aplomb de votre limite de propriété. Leur hauteur doit être limitée à 2m si elle est plantée à moins de 2m de la limite, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable. Chez vous c'est chez vous en dehors c'est chez le voisin.



Nuisances sonores de voisinage



Les horaires autorisés pour les travaux de bricolage bruyants (tonte, taille...) sont fixés par l'arrêté municipal permanent du 2 juillet 2018 :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et jours fériés



Contact Smictom :

Tel : 02 54 88 58 28

mail : collecte.smictom@orange.fr

Végétri :

Ligny-le Ribault : lundi : 9h à 12h-
mercredi : 8h30 à 12h/14h à 16h30-
samedi : 9h à 12h.

Ardon : lundi : 14h à 18h, mercredi :
14h à 18h, samedi : 8h30 à 13h.

Valorisation des déchets alimentaires

Borne de dépôt rue de Logonnerie (face au centre de lavage voiture ZAC de la Poterie)

Si vous n'avez pas de composteur inscrivez vous rapidement.

Collecte des déchets des encombrants Mercredi 28 mai 2025.

Inscriptions avant le 26 mai 12h.

Attention à partir du **22 avril** l'accès aux déchèteries du **SMICTOM de Sologne** notamment La Ferté Saint Aubin ne sera possible qu'après enregistrement de votre véhicule.

Une 2ème permanence, salle du Conseil Municipal en Mairie est effectuée le vendredi 18 avril de 9h à 12h.

Docs à fournir : carte grise, justificatif de domicile de moins de 3 mois.



OLD - OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Jouy-le-Potier a la chance de n'être que très très peu impacté par les zones inondables. Même si de temps en temps l'excès d'eau nous perturbe un peu, rien à avoir avec les dégâts occasionnés parfois à répétition en certains endroits.

Par contre Jouy le Potier a aussi la chance de se situer dans la merveilleuse région de Sologne, ce qui nous rend vulnérable aux incendies. C'est pourquoi l'ensemble de la Sologne a été classé comme massif à risque d'incendies.

Afin de ne pas voir en quelques instants nos paysages devenir des lieux de désolation, ce classement va obliger chacun d'entre nous à des obligations légales de débroussaillage et vous trouverez ci-dessous et au dos les consignes obligatoires à respecter. Madame la Préfète est venue à Jouy le Potier présenter ces nouvelles réglementations avec de nombreux services de l'Etat.

Qui doit débroussailler ?

➔ Le débroussaillage est effectué par le **propriétaire** des constructions, terrains ou installations.

Si les travaux de débroussaillage s'étendent sur les fonds voisins, vous devez demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin.

En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation de débroussaillage sera mise à la charge de ce voisin.

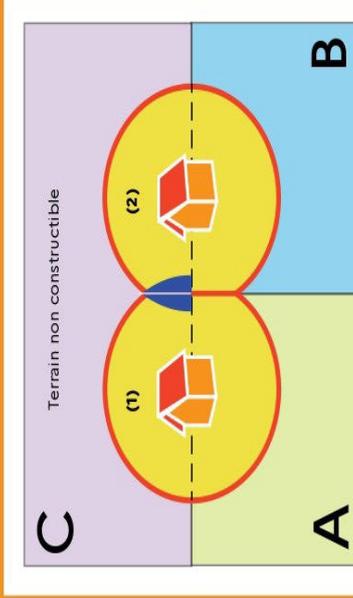
En cas de non-respect de ces obligations



Vous vous exposez à des sanctions administratives (50 €/m²) et à une contravention pouvant s'élever à 1500 €.

En cas de sinistre, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

Le maire de la commune assure le contrôle des OLD.



(1) **A** et **B** assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.

(2) **A** et **B** partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillage sur le terrain voisin **C**.

A et **B** préviennent **C** qui ne peut s'opposer au travaux.

(📄 **référence R.131-14 du code forestier**).

Où se renseigner ?

➔ **Après de votre mairie**

➔ **Après de la direction départementale des territoires du Loiret** (service eau, environnement et forêt) Tél. : 02 38 52 48 62 - ddt-seef@loiret.gouv.fr

 www.loiret.gouv.fr

■ Arrêté ministériel du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie.

■ Arrêté préfectoral du 9 janvier 2025 définissant les OLD dans les massifs exposés au risque feu de forêt du département du Loiret.

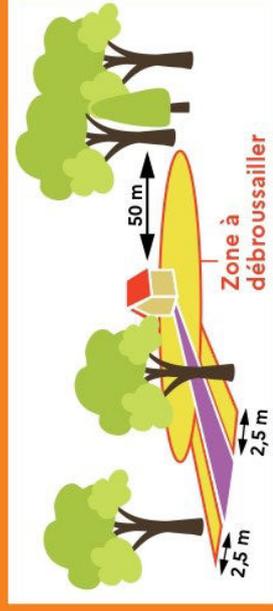
Conception et réalisation : DDT 45 - 38177 / Photo : Agence de Stratégie Environnementale / Janvier 2025



➔ Où débroussailler ?

Le débroussaillage est **obligatoire** :

- ➔ dans un rayon de 50 m autour des constructions ;
- ➔ sur une largeur de 2,50 m de part et d'autres des voies privées d'accès aux constructions ou ouvertes à la circulation motorisée.



➔ Quand débroussailler ?

- ➔ La coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.
- ➔ Le maintien de la végétation à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année, autant de fois que nécessaire.

➔ Comment débroussailler ?

Les principales MESURES :

